DEPARTEMENT DU LOT **2015-24**

MAIRIE DE CARNAC-ROUFFIAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2015

L'an deux mil quinze, le vingt six juin, à dix huit heures et sept minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Albert CASTADOT, Maire.

Etaient présents : Messieurs Patrick AMAT, Albert CASTADOT, Jean-Pierre GEORGEON, Charles HENRAS, Mathieu MOLINIE, Jean-Louis VENDRIES, Laurent LAGARDE, Mesdames Jocelyne ANDRIEU, Catherine LESPIAU-HAUTESSERRE et Christelle SOUQUES-MIAN.
Était excusée : Anthony HENRAS
Secrétaire de séance : Christelle SOUQUES-MIAN

CRÉATION DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DU PLATEAU DE SAUZET

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en date 29 mai 2015 la commune de Sauzet a délibéré **pour** la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal du plateau de Sauzet.
En ce sens, nous devons également approuver cette création.
Monsieur Le Maire fait lecture de la convention. Le conseil municipal ouïe et propose que la décision finale, concernant le financement, soit de 2/3 par enfant plus 1/3 par habitant.
Le Conseil Municipal décide d'adhérer au RPI proposé par la commune de Sauzet sous les conditions suivantes :

1- Participer à la gestion du RPI au travers de la commission de fonctionnement composée comme indiqué dans le projet de convention proposé par la commune de Sauzet soit :
- Les maires de chaque commune,
- Deux membres de chaque conseil municipal.

Avec les compétences visées dans ladite convention.

2- Que les frais de fonctionnement soit parfaitement définis et qu'ils soient répartis à concurrence :
- De 1/3 du montant total au prorata du nombre d'habitants de chaque commune
- Et de 2/3 du montant total au prorata du nombre d'élèves.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
- **APPROUVE** la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal du plateau de Sauzet ;
- **CONFIE,** par convention, à la commune de Sauzet le fonctionnement de celui-ci ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer ladite convention et tous les documents relatifs à son parfait aboutissement.

POUR: 10
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vote à l'unanimité des présents

A CARNAC-ROUFFIAC,
Le 26/06/2015
Le Maire, Albert Castadot

Fait et délibéré en séance publique, les jour, mois et an que dessus
Cet acte a été publié le 29/06/2015
Le Maire, Albert Castadot